

COMMISSION NATIONALE HUMANISME CULTURE FRANCOPHONIE

PRIX NATIONAL LIONS DE LITTÉRATURE 2018-2019

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Esprit

Conformément aux principes humanistes du Lions Clubs International, à son engagement dans l'action culturelle et la promotion de la francophonie, ce prix est destiné à couronner une œuvre littéraire **régionale**, écrite en langue française.

Son but est d'apporter la contribution du Lions Clubs International au développement de la littérature francophone par la reconnaissance et la promotion d'auteurs débutants.

Article 2 – Conditions de participation

- A) – Le prix est ouvert à tous les auteurs francophones du District Multiple 103 France.
- B) – Est considéré comme **roman régional** tout ouvrage de fiction dont le sujet ou l'auteur ou l'éditeur relève du territoire du District Lions qui le présente.
- C) – La sélection s'adresse aux écrivains, **auteurs d'un premier ou deuxième roman édité entre le 1^{er} Mai 2017 et le 30 Juin 2018** et n'ayant pas reçu un prix majeur.
- D) – Ce concours n'est pas ouvert aux auteurs Lions.

Article 3 – Inscription et Sélection

- A) – Les auteurs remplissant les conditions de participation stipulées à l'article 2 peuvent se présenter à ce concours. Les maisons d'édition peuvent présenter des auteurs.
- B) – Le comité de sélection organisé par le délégué de district retient **trois ouvrages**. Le délégué communique leurs titres aux Lions du District, de préférence pour le **1^{er} septembre 2018**.

Article 4 – Prix du Roman Régional Lions du District 2019

Il s'agit du prix des lecteurs. Chaque lecteur donne son classement (1-2-3).

Les fiches de classement devront être adressées avant **le 8 février 2019** au Chargé de mission ou au Délégué de District qui les collationnera et donnera le résultat final au

Responsable en charge du Prix national Lions de Littérature avant **le 15 Février 2019**. Le roman arrivant en tête sur la liste de classement établie selon le critère « **un lecteur égal une voix** » sera proclamé **Prix du Roman Régional Lions du District** et récompensé à la diligence du District selon ses critères et ses choix (chèque ou remboursement des frais de déplacement au Congrès de Printemps).

Le résultat pourra être proclamé lors du Congrès de Printemps de District ou lors d'un Salon du Livre régional.

Des séances de dédicaces permettront d'assurer la promotion des livres primés et de leurs auteurs.

L'œuvre littéraire primée dans chaque District sera présentée à la Convention nationale de l'année Lions en cours sur le stand de la Commission nationale Humanisme Culture Francophonie et lors de manifestations Lions.

L'ouvrage qui obtiendra le Prix du District devra être remis en **cinq** exemplaires, **avant le 22 février 2019**, au responsable en charge du Prix national Lions de Littérature.

Article 5 – Prix national Lions de Littérature 2019

Les romans primés dans les Districts concourent pour le prix national.

Ils sont soumis au jugement d'un jury de lecteurs, professionnels non Lions, désignés par la Commission nationale Humanisme Culture Francophonie. Le Gouverneur de la Commission nationale, le Président de la dite Commission et le Responsable chargé du Prix national de Littérature assisteront à la délibération du jury afin de garantir un choix correspondant à l'éthique Lions. Ce jury *se réunira au printemps 2019 à Paris* afin que le prix soit remis à la convention nationale à Montpellier le samedi 25 Mai 2019.

Les décisions du jury sont souveraines. Il ne peut y avoir d'ex-æquo.

La remise du **Prix national Lions de Littérature 2019**, d'un montant de 1 000 €, aura lieu **à la Convention nationale**. Pour assurer la promotion de l'auteur primé, du Lions Clubs International et des Lions de France, l'œuvre sera présentée et proposée en séances de dédicaces **à la Convention nationale 2019 puis à l'occasion de Salons du Livre régionaux ou dans tout autre endroit riche en rencontres littéraires et humaines.**

Article 6 – Participation

Le fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

La décision du Jury sera sans appel.

Paris, le 22 Septembre 2018

GOUVERNEUR
Responsable de la
Commission nationale Humanisme 2018-2019
Culture, Francophonie.
Jean-François ARTIGE
District Centre -Sud

RESPONSABLES
Commission nationale Humanisme
Les 2 chargés de mission du Prix
national de Littérature 2019
Martine BÉJOT
District Île-de-France Ouest
André TANGUY
District Ouest

PRÉSIDENTE
de la
Commission nationale Humanisme
Culture Francophonie 2018/2019
Yvette GOUX
District Centre-Est
